

SPP et PATS SDIS du RHONE

Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Rhône 17 rue Rabelais 69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 26 mai 2008

Objet : co-voiturage et cycle de travail des sapeurs-pompiers professionnels

Monsieur le Président,

Les 14 et 18 février dernier, vous avez reçu les partenaires sociaux du SDIS du Rhône qui vous ont fait part de l'attente et des inquiétudes des personnels SPP et PATS.

Parmi tous les sujets traités, celui du cycle de travail pour les SPP a été une nouvelle fois abordé et malheureusement votre position n'a pas évolué malgré toutes les argumentations apportées.

Aujourd'hui, face à une nouvelle crise pétrolière et une augmentation du coût de la vie, les plus jeunes agents rencontrent certaines difficultés financières.

Beaucoup d'entre eux ne peuvent pas bénéficier des avantages City-Pass PDE ou OURA. Aussi, ils essaient de trouver des solutions, dont le système de co-voiturage. Mais il paraît évident que cette option, pourtant en symbiose avec les principes de protection de l'environnement, s'avère totalement impossible à réaliser en l'absence de cycle de travail.

Pour ces raisons, nous vous demandons, une nouvelle fois, de bien vouloir reconsidérer votre position sur ce dossier et d'offrir, aux agents qui le souhaitent, un cycle de travail à 100 ou 75 %.

En espérant que notre courrier retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN